

1.2.2. La Fédération des Offices Publics de l'Habitat

La Fédération des Offices Publics de l'Habitat est une association loi de 1901 créée en 1922, à laquelle adhèrent très majoritairement des offices, ainsi que des SEM et des sociétés de coordination (membres associés). Elle est administrée par un conseil fédéral de 63 membres qui ont, soit la qualité d'administrateur(trice) (dont des représentants des locataires), soit la qualité de directeur(trice) général(e) d'un organisme. La durée du mandat des conseillers fédéraux est de 4 ans. Les conseillers fédéraux des collèges « Organismes adhérents » et « Cooptés » sont renouvelés par moitié tous les deux ans, alors que ceux des collèges « Locataires » et « Directeurs généraux-Directrices générales » sont renouvelés alternativement en totalité tous les quatre ans.

Le conseil fédéral élit le Président de la Fédération, et cela à chaque renouvellement biennal.

L'activité de la Fédération est placée sous la responsabilité d'un directeur général qui assure la préparation et l'exécution des décisions du conseil fédéral.

Elle a pour mission de :

REPRÉSENTER

Elle représente les adhérents auprès des pouvoirs publics (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat...) sur les orientations de la politique du logement social en France.

Elle mène à cette occasion un travail de suivi législatif avec, notamment, des propositions d'amendements lors des discussions sur les projets et propositions de loi.

Elle met en avant les spécificités des adhérents, le rôle qu'ils jouent dans tous les territoires en assumant un service public du logement, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer face aux évolutions réglementaires, financières, etc.

Elle organise les négociations paritaires nationales, les négociations avec les partenaires de l'habitat, dans les instances de concertation, avec les organisations représentatives des locataires, les organisations de propriétaires, de constructeurs et de bailleurs (CNC) et participe aux instances donnant un avis sur les modifications de réglementation relatives à l'habitat, y compris le secteur HLM (CNH particulièrement).

Elle entretient des relations suivies avec les administrations de l'État et organismes publics (directions centrales, services déconcentrés, fonction publique territoriale...) afin de faire prendre en compte les intérêts des adhérents dans tous leurs domaines d'activité.

Elle assure le lien avec les fédérations et confédérations syndicales et professionnelles afin de partager des propositions ou des idées et pour assurer la défense des valeurs portées par les adhérents.

Elle est représentée au sein d'Housing Europe, association qui réunit les fédérations d'organismes de logements sociaux européens.

CONSEILLER

Elle conseille et assiste les adhérents sur des questions d'ordre administratif, juridique, technique et financier. Elle dispose d'une base de données comptables et financières et met en œuvre des missions professionnelles d'expertise financière et d'organisation sur sa proposition ou à la demande des adhérents. Elle peut accompagner les adhérents dans leurs projets de coopération et de regroupement.

Elle participe au dispositif public de prévention des risques dans le cadre de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

La Fédération assiste, soutient et appuie les offices sur les questions de ressources humaines, exploite les données pour réaliser chaque année le DIS RH de l'office et produit le rapport de branche.

Elle s'attache à défendre des règles de déontologie professionnelle et sociale.

PROMOUVOIR

La Fédération s'attache à valoriser l'image et l'action de ses adhérents auprès des différents publics. Elle promeut le caractère de service public de l'activité des adhérents ainsi que leur mission sociale d'intérêt général.

Elle capitalise les actions des adhérents, notamment les plus innovantes, organise des événements et développe une communication par tous moyens pour promouvoir leur image. Elle s'attache à communiquer régulièrement aux adhérents, en lien avec l'USH, toute information utile à l'exercice de leurs missions.

La Fédération en chiffres :

187 organismes au 1/1/25, dont 172 OPH (74 offices départementaux et 93 rattachés très majoritairement à des EPCI) et 15 SEM de logements sociaux. 25 Sociétés de Coordination sont membres associés.

4 100 administrateurs bénévoles

42 400 emplois

5 millions de personnes logées, 65% des ménages logés sont proches ou largement en dessous du seuil de pauvreté

2,4 millions de logements (foyers compris) soit 48% du patrimoine HLM

27 800 logements mis en chantier en 2025

-30 % La consommation moyenne d'énergie du parc HLM est 30 % inférieure à celle du parc résidentiel